

Ne pas distribuer aux agences de transmission américaines ni diffuser aux États-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis.

TROILUS CONCLUT UN PLACEMENT PUBLIC PAR VOIE DE PRISE FERME DE 45 MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS D'UNITÉS D'ACTION ET D'UNITÉS ACCRÉDITIVES

Le 30 juin 2021, Toronto, Ontario – Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQX : CHXMF) (« Troilus » ou la « Société ») annonce la clôture aujourd'hui de son financement par prise ferme (le « Placement ») précédemment annoncé. En vertu du Placement, Troilus a émis 9 090 980 unités d'action de la Société (les « Unités ») au prix de 1,10 \$ CA l'unité pour un produit brut de 10 000 078 \$ CA; 7 142 880 unités accréditatives de la Société (les « Unités accréditatives traditionnelles ») au prix de 1,26 \$ CA l'unité accréditative traditionnelle pour un produit brut de 9 000 029 \$ CA; 13 513 600 unités accréditatives de la Société (les « Unités accréditatives nationales ») au prix de 1,48 \$ CA l'unité accréditative nationale pour un produit brut de 20 000 128 \$ CA; et 3 174 700 unités accréditatives de la Société (les « Unités accréditatives du Québec ») au prix de 1,89 \$ CA l'unité accréditative du Québec pour un produit brut de 6 000 183 \$ CA, et pour un produit brut combiné total d'environ 45 millions de dollars canadiens. Ce total comprend 1 185 780 Unités et 931 680 Unités accréditatives nationales émises dans le cadre de l'exercice complet de l'option pour attributions excédentaires accordée aux Preneurs fermes (tels que définis ci-dessous) en vertu du Placement.

Chaque Unité comporte une action ordinaire du capital de la Société (une « Action ordinaire ») et un demi-bon de souscription d'Actions ordinaires (chaque bon entier, un « Bon »). Chaque Unité accréditative traditionnelle et chaque Unité accréditative nationale comporte une Action ordinaire admissible au titre d'une « action accréditative » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et un demi-bon de souscription. Chaque unité accréditative du Québec comporte une Action ordinaire admissible au titre d'une « action accréditative » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et la *Loi sur les impôts* (Québec) et un demi-bon de souscription. Chaque Bon confère à son détenteur le droit d'acquiescer un Bon ordinaire au prix d'exercice de 1,50 \$ CA pour une période de 24 mois suivant la clôture du Placement. La bourse de Toronto (la TSX) a accepté d'inscrire les Bons sous le symbole : « TLG.WT ».

Les Unités, les Unités accréditatives traditionnelles, les Unités accréditatives nationales et les Unités accréditatives du Québec sont collectivement désignées dans la présente comme les « Unités offertes ».

Le Placement a été réalisé par un syndicat de preneurs fermes, dirigé par Cormark Securities inc. et incluant Stifel GMP, Haywood Securities inc., Laurentienne Bank Securities inc., Canaccord Genuity Corp. et BMO Nesbitt Burns inc. (appelés communément les « Preneurs fermes »).

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du Placement pour la poursuite de la collaboration technologique et des études de faisabilité, ainsi qu'aux fins de fonds de roulement et aux fins générales de la Société, tel que défini plus en détail dans le prospectus simplifié de la Société daté du 24 juin 2021. La portion du produit net de la vente des Actions ordinaires faisant partie des Unités accréditatives traditionnelles, des Unités accréditatives nationales et des Unités accréditatives du Québec, sera affectée aux dépenses d'exploration du projet d'exploitation aurifère de Troilus Gold comme le permettent la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec pour être admissible au titre de « frais d'exploration au Canada », de « dépenses minières déterminées » et, pour les investisseurs admissibles, aux deux bonifications de 10 % en vertu de l'article 726.4.9 et de l'article 726.4.17.1 de la *Loi sur les impôts* du Québec.

Les Unités offertes ont été offertes par voie de prospectus simplifié dans chaque province du Canada, conformément au Règlement 44-101 – *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*. Les Unités émises

n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la Loi de 1933 sur l'émission des valeurs mobilières des États-Unis, telle qu'elle a été modifiée (la « Loi américaine des valeurs mobilières ») ou de toute autre loi de valeurs mobilières d'un État américain. Elles ne peuvent pas non plus être émises ou vendues aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de ressortissants des États-Unis, en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable aux exigences d'inscription de la loi des valeurs mobilières aux États-Unis ou dans un ou plusieurs de ces États. Ce communiqué de presse ne peut constituer une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat de valeurs mobilières aux États-Unis, et il n'y aura pas non plus de vente dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Troilus :

Troilus est une société minière canadienne junior qui se concentre sur l'avancement systématique et l'élimination des risques de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus aux fins de production. De 1996 à 2010, la mine Troilus a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre. Troilus se situe dans les territoires miniers réputés du Québec, au Canada, où elle possède un territoire stratégique de 1 420 km² dans la ceinture de roches vertes Frôtet-Evans. Depuis l'acquisition de la mine en 2017, les succès d'exploration en cours ont démontré le potentiel de très grande envergure du réseau aurifère du terrain, notamment une importante croissance des ressources minérales. La Société accroît les études techniques depuis la réalisation d'une EEP rigoureuse en 2020, qui a démontré le potentiel de la mine Troilus de devenir un atout de premier rang en matière de production d'or et de cuivre au Canada. Dirigée par une équipe expérimentée ayant déjà fait ses preuves en matière d'exploitations minières réussies, Troilus est en position de devenir une mine clé en Amérique du Nord.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Justin Reid
Chef de la direction
1 647 276-0050 poste 1305
justin.reid@troilusgold.com

Mise en garde concernant les déclarations et informations prospectives

Ce communiqué de presse comporte des déclarations et des informations prospectives (appelées communément « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, l'utilisation des fonds recueillis par voie de Placement [et les résultats d'exploitation, le rendement et les réalisations de la Société à l'avenir]. Même si la Société estime que de telles déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance que de telles attentes se concrétiseront. Les déclarations prospectives se reconnaissent d'ordinaire à l'emploi de termes ou autres locutions comme « estime que », « s'attend à », « anticipe », « prévoit », « évalue », « postule », ou à des expressions semblables, ou à celles qui se réfèrent, par leur nature, à des événements futurs. La Société met en garde les investisseurs que toute déclaration prospective de la Société ne constitue d'aucune manière une garantie de résultats ou de rendement futur et que les résultats obtenus peuvent différer considérablement des résultats présentés dans ces déclarations prospectives en raison de divers facteurs et risques, y compris les aléas liés à la pandémie de la COVID-19, à l'économie mondiale et aux fluctuations de marché; la discrétion de la Société quant à l'utilisation du produit brut abordé ci-dessus; l'exercice de tout droit de résiliation des parties selon les accords en vigueur; l'incapacité de la Société d'obtenir l'ensemble des permis, des autorisations et des consentements exigés dans le cadre de ces activités, d'extraire des minéraux de ces propriétés minières avec succès ou de manière rentable, de continuer sa croissance attendue, de mobiliser les capitaux nécessaires ou d'être en mesure de mettre en œuvre ses stratégies commerciales; ainsi que les autres risques décrits dans les documents d'information accessibles sur www.sedar.com. Ce communiqué de presse ne peut être interprété comme une offre ou une recommandation d'achat ou de vente de titres au Canada ou aux États-Unis.

Même si la Société estime que les attentes exprimées dans de telles déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, de telles déclarations ne garantissent pas le rendement futur et les événements,

résultats ou développements peuvent considérablement différer des éléments décrits dans les déclarations prospectives. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux déclarations prospectives de la Société. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs que la Société ou un tiers peut émettre de temps à autre, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.